



Vérification de la gestion intégrée des risques

Réponse et plan d'action de la direction

A – Aux fins d'inclusion dans le rapport

Les conclusions et recommandations de la présente vérification ont été soumises au sous-ministre adjoint du Secteur de la gestion intégrée (SGI) et au directeur général de la Direction générale de la planification et de la régie du Ministère. La direction approuve les conclusions du rapport et prendra des mesures pour donner suite à toutes les recommandations applicables d'ici mars 2020.

B – Aux fins de suivi – mesures détaillées pour donner suite aux recommandations du rapport

Recommandation	Mesure prévue pour donner suite à la recommandation	Fonctionnaire responsable (poste)	Date d'achèvement visée
Recommandation 1 (risque modéré) : Le SGI devrait définir et communiquer les obligations redditionnelles, les rôles et les responsabilités s'appliquant aux activités de gestion des risques à l'échelle ministérielle et sectorielle.	Le SGI élaborera un Cadre de gestion intégrée des risques (CGIR) exhaustif, comprenant les éléments suivants :	Directeur général, Planification et régie du Ministère	Mars 2019
	<ul style="list-style-type: none">• une politique décrivant les principaux rôles, responsabilités et obligations redditionnelles à tous les niveaux;• des directives concernant l'identification, l'évaluation, l'atténuation et la surveillance des risques;• un outil d'auto-évaluation de la maturité;• un Profil de risque de l'organisation. Le SGI créera également la fonction d'agent principal de gestion des risques (APGR) pour superviser la mise en œuvre du CGIR et pour donner des conseils et des directives à la haute direction concernant la gestion des principaux risques.		Mars 2019

Réponse et plan d'action de la direction

Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Recommandation	Mesure prévue pour donner suite à la recommandation	Fonctionnaire responsable (poste)	Date d'achèvement visée
	<p>Le CGIR d'ISDE sera communiqué à l'ensemble des secteurs de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présentation donnée par le SGI au Comité de gestion du Ministère; • courriel ciblé envoyé par le SMA, SGI; • documents affichés sur le site Web d'ISDE avec un message transmis par courriel à Communication du ministère @ISDE et sur les écrans numériques; séances de formation données par le Centre d'expertise sur la gestion du rendement et des risques. 		Juin 2019
<p>Recommandation 2 (risque élevé) :</p> <p>Le SGI devrait élaborer, communiquer et mettre en œuvre une méthode et un processus de définition des risques ministériels qui comportent des catégories de risques types et devrait donner des directives sur la tolérance aux risques et les seuils de risque au Ministère.</p>	<p>Comme l'indique la Recommandation 1, le SGI produira un CGIR exhaustif qui comprendra des directives pour la détermination, l'évaluation, l'atténuation et la surveillance des risques à tous les niveaux.</p> <p>La tolérance aux risques et les seuils seront définis de façon générale dans le CGIR et d'une façon plus précise pendant le processus de détermination des principaux risques relevant du Profil de risque de l'organisation.</p> <p>Le document d'orientation contiendra des catégories de risques types. Les risques seront ensuite classés à nouveau en fonction des trois Responsabilités essentielles du Cadre ministériel des résultats (CMR) et des Services internes. On s'assurera ainsi que la vue d'ensemble des risques au Ministère concorde parfaitement</p>	Directeur général, Planification et régie du Ministère	Mars 2019

Réponse et plan d'action de la direction
Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Recommandation	Mesure prévue pour donner suite à la recommandation	Fonctionnaire responsable (poste)	Date d'achèvement visée
	avec les résultats qu'ISDE se doit de produire.		
<p>Recommandation 3 (risque élevé) : Le SGI devrait optimiser et analyser l'information fournie par les secteurs pour étoffer le Profil de risque de l'organisation ainsi que pour définir et mettre en œuvre un processus de surveillance des activités d'atténuation des risques ministériels.</p>	<p>Pour la présente année financière (2018-2019), à titre de mesure provisoire, les secteurs seront invités à participer à des discussions sur les risques horizontaux par Responsabilité essentielle dans le but d'étoffer le processus de détermination et d'évaluation des principaux risques; l'information sera ensuite validée par le Comité de gestion du Ministère (CGM) et sera utilisée à des fins d'établissement des priorités et de planification.</p> <p>Dès la prochaine année financière (2019-2020), on invitera les secteurs à tenir des discussions sur les risques à l'interne avant que n'aient lieu les discussions à l'échelle ministérielle. L'information ainsi obtenue des secteurs sera ensuite analysée et incluse dans les discussions sur les risques horizontaux par Responsabilité essentielle afin de s'assurer d'avoir une certaine uniformité entre les risques à l'échelle ministérielle et ceux à l'échelle sectorielle, selon le CGIR. Cette information servira ensuite à étayer le Profil de risque de l'organisation.</p> <p>Même si seuls les risques dépassant un certain seuil de risque seront consignés dans le Profil de risque de l'organisation, les secteurs seront chargés de surveiller l'évolution des autres risques jugés importants à leur niveau et de le faire savoir si la situation change.</p> <p>Les responsabilités rattachées aux activités</p>	<p>Directeur général, Planification et régie du Ministère</p>	<p>Mars 2019</p> <p>Mars 2020</p>

Réponse et plan d'action de la direction

Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Recommandation	Mesure prévue pour donner suite à la recommandation	Fonctionnaire responsable (poste)	Date d'achèvement visée
	<p>formation et des outils sur la gestion des risques qui accompagneront le CGIR.</p> <p>Le SGI créera également au sein du Centre d'expertise sur la gestion du rendement et des risques la fonction de « gestionnaire de portefeuille ». Chaque « gestionnaire de portefeuille » aura la responsabilité de transmettre aux secteurs de son portefeuille respectif les conseils et directives dont ces derniers ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches et responsabilités en matière de gestion du rendement et des risques. On s'assurera ainsi que les secteurs seront mobilisés activement sur une base régulière.</p> <p>Par ailleurs, pour s'assurer que les directives tirées du CGIR sont comprises et bien appliquées dans l'ensemble des secteurs, le Centre d'expertise sur la gestion du rendement et des risques élaborera un plan de mobilisation qui sera intégré au CGIR.</p>		
<p>Recommandation 6 (risque modéré) :</p> <p>Le SGI devrait mettre en œuvre un processus permettant d'examiner les pratiques de gestion des risques d'ISDE sur une base annuelle, de promouvoir les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement et de communiquer activement les bonnes pratiques et les leçons tirées à l'échelle du Ministère.</p>	<p>Le SGI élaborera un outil d'auto-évaluation de la maturité qui servira à orienter et à suivre l'amélioration continue des pratiques de gestion des risques à ISDE.</p> <p>Par ailleurs, les rôles et les responsabilités relatifs à l'examen des pratiques de gestion des risques d'ISDE et à la promotion des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement seront inclus dans le document d'orientation du CGIR.</p>	<p>Directeur général, Planification et régie du Ministère</p>	<p>Mars 2019</p>

Réponse et plan d'action de la direction

Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Recommandation	Mesure prévue pour donner suite à la recommandation	Fonctionnaire responsable (poste)	Date d'achèvement visée
	Chaque année, à compter de 2019-2020, le SGI coordonnera un exercice d'auto-évaluation pour étayer le processus de détermination des points à améliorer à l'échelle ministérielle et sectorielle. Les gestionnaires de portefeuille travailleront avec leur secteur respectif pour faciliter l'auto-évaluation et la mise en place des améliorations.		Mars 2020